

NATIXIS SOUVERAINS EURO
Société d'investissement à capital variable
Capital Social Initial : 45.735.620 €uros
Siège social : 21 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS
393 631 593 RCS PARIS

EXERCICE 2014-2015

RAPPORT ANNUEL

NATIXIS SOUVERAINS EURO
Société d'investissement à capital variable
Capital Social Initial : 45.735.620 €uros
Siège social : 21 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS
393 631 593 RCS PARIS

RAPPORT ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 juillet 2015

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Identification de la SICAV**

► **Dénomination :**

NATIXIS SOUVERAINS EURO

► **Classification :**

Obligations et autres titres de créances libellés en euro

► **Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :**

NATIXIS Asset Management

► **Autres délégataires :**

Sous-déléguétaire de la gestion comptable : CACEIS FUND ADMINISTRATION

► **Affectation du résultat :**

Actions R :

Cette catégorie d'action peut être soit de capitalisation, soit de distribution.

Les résultats sont répartis entre les deux catégories d'actions.

La quote-part revenant aux actions C est portée au capital de cette catégorie de titres et celle revenant aux actions D distribuées sous la forme d'un dividende annuel.

Actions I et N :

Les actions I et N sont des actions de capitalisation. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilité est effectuée en coupons courus.

► **Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

► **Codes ISIN**

Actions « R »

Actions C : FR0000003196

Actions D : FR0000171233

Actions « I »

Actions C : FR 0010655456

Action N

Action C : FR0011505098

- Orientation des placements – souscripteurs concernés

► Objectif de gestion :

L'objectif de la SICAV est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro.

► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice JP Morgan EMU global. Cet indice est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro quelles que soient leurs maturités.
Il est calculé coupon inclus.

Le fournisseur de l'indice JP Morgan EMU global est JP MORGAN dont le site internet est : www.jpmorgan.com.

Il faut cependant noter que la gestion de la SICAV n'étant pas indicelle, la performance de la SICAV pourra, le cas échéant, s'écarte sensiblement de celle de son indicateur de référence.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La SICAV est destinée à tous souscripteurs.

Néanmoins, elle est plus particulièrement destinée à des investisseurs institutionnels et/ou des personnes morales :

- qui recherchent une valorisation à moyen terme de tout ou partie de leur portefeuille avec une progression régulière de la valeur liquidative et acceptent une rémunération proche du marché monétaire, et/ou ;
- ayant l'obligation d'effectuer leurs placements en valeurs émises ou garanties par les Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

La SICAV comporte trois catégories d'actions.

L'action « R » est réservée à tout souscripteur.

L'action « I » est principalement destinée aux investisseurs institutionnels et aux porteurs personnes morales, souscrivant pour un montant initial de 100.000 euros.

L'action « N » est principalement réservée aux particuliers qui investissent par le biais de distributeurs, conseillers financiers, plateformes ou d'autres intermédiaires (collectivement, les « Intermédiaires ») dans le cadre d'un contrat séparé ou d'un contrat à base d'honoraires entre l'investisseur et un intermédiaire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle réglementée et fiscale de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également de sa volonté de prendre plus ou moins de risques ou au contraire de privilégier un instrument plus ou moins prudent.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs/actionnaires de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter à la note détaillée du Prospectus.

Valeurs liquidatives

La valeur liquidative de la SICAV atteint le 31 mars 2015 :

Pour les actions « R »

- actions R(C) : 535,23 euros, contre 470,18 euros pour la valeur liquidative au 31 mars 2014
- actions R(D) : 364,10 euros, contre 328,01 euros pour la valeur liquidative au 31 mars 2014

Pour les actions I (C) : 161 034,73 euros contre 141 126,82 euros pour la valeur liquidative au 31/03/2014.

Soit une performance nette de la SICAV sur l'exercice de 13,84%

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des performances futures.

Lieu et adresse des établissements habilités à recevoir les souscriptions rachats

COMMERCIALISATEURS
NATIXIS ASSET MANAGEMENT
21, quai d'Austerlitz 75013 –PARIS

LES DEMANDES SONT CENTRALISEES CHEZ LE DEPOSITAIRE
CACEIS BANK France
1-3, place Valhubert
- 75013 – PARIS

- Changements intéressant l'OPCVM intervenus au cours de la période précédente :

NEANT

- Evénements importants survenus depuis la précédente clôture de l'exercice (changements intéressant l'OPCVM intervenus au cours de la période)

NEANT

- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers nous vous informons que le portefeuille détient 76 812 601,58 euros d'OPC gérés par les entités du groupe NATIXIS et ses filiales.

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

Cessions temporaires de titres

1 L'utilisation des cessions temporaires de titres a pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM peut conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

2. L'identité des contreparties à ces opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres à la clôture de l'exercice est la suivante :

NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE

3. Les garanties financières reçues par les OPCVM pour réduire le risque de contrepartie ont pris la forme d'un transfert en pleine propriété d'espèces, placées en :

Dépôt pour un montant de 349 043 648,20 €

Prises en pension pour un montant de 342 118 027,21 €

4. Les revenus générés par ces opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres pour l'ensemble de la période considérée est de 179 530,15 €. Les frais opérationnels directs s'élèvent à 547,15 € pour la période.

Contrats financiers de gré à gré : néant

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre du respect par NATIXIS ASSET MANAGEMENT, société de gestion par délégation de la SICAV, de son obligation de «best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique d'exécution des ordres et de sélection de NATIXIS ASSET MANAGEMENT est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> - rubrique : engagements de gouvernance et de compliance.

- Politique de vote

Les actionnaires sont informés qu'un document intitulé "politique de vote" établi par NATIXIS ASSET MANAGEMENT, en application du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et présentant les conditions dans lesquelles elle entendait exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille, est consultable au siège social de celle-ci ou disponible sur son site internet : <http://www.am.natixis.fr>

- Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

-- Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles NATIXIS ASSET MANAGEMENT a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours de l'exercice 2014-2015 est consultable sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> – rubrique : engagements de gouvernance et de compliance.

- Prise en compte des critères ESG

La SICAV ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- - Risque global

La méthode de calcul utilisée par la SICAV est celle du calcul de l'engagement.

- Information fiscales

Politique de réclamation de la société Natixis Asset Management au profit des OPC qu'elle gère, aux fins de restitution de retenues à la source étrangères.

Les OPC français ou luxembourgeois peuvent percevoir des dividendes nets de retenue à la source au titre d'actions étrangères détenues. Dans certains cas, il peut s'avérer que le taux de retenue à la source appliqué sur les dividendes perçus par les OPC français ou luxembourgeois soit différent de celui appliqué aux dividendes versés à des OPC situés dans le même Etat que l'émetteur du titre.

Dans certains pays européens, à la suite de l'arrêt « Santander » rendu le 10 mai 2012 par la Cour de justice de l'Union européenne, cette situation permet d'envisager une réclamation contentieuse auprès des administrations compétentes en vue d'obtenir le remboursement de cette différence de taux.

Dans ce cadre, la société de gestion procède, dans l'intérêt des investisseurs, à de telles réclamations pour le compte des OPC gérés, lorsque différentes conditions, telles que les probabilités de récupération, les délais, les coûts, paraissent favorables aux investisseurs. Dans cette optique, des seuils de matérialité pourront être déterminés.

Il convient de noter toutefois que cette politique de réclamation comporte des aléas en termes notamment de montants effectifs et définitifs de remboursement et de délais. Ainsi, les OPC peuvent être amenés à supporter des coûts externes sans bénéficier des remboursements attendus. Les frais engagés et/ou les remboursements obtenus au cours d'un exercice dans le cadre de cette politique sont mentionnés dans le rapport annuel de l'OPC.

Conformément à la politique ci-dessus, la société de gestion par délégation mène les diligences nécessaires en vue d'obtenir le remboursement d'une partie de la retenue à la source prélevée à l'étranger sur des dividendes perçus par la SICAV.

- Autres informations fiscales

- Franchissement de seuil

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

- Conjoncture économique et financière

Au cours de l'année écoulée, l'économie mondiale est restée sur une dynamique modérée. La croissance a été tirée par les pays anglo-saxons et plus particulièrement par les Etats-Unis. Cela a contrasté avec la contraction de l'activité au Japon, la stagnation des économies émergentes ainsi que la faible croissance de la zone Euro. Les points marquants ont résidé dans la forte baisse du prix du pétrole, les mesures d'envergure prises par la banque centrale européenne afin d'enrayer le risque de déflation, les incertitudes liées au changement de gouvernement en Grèce ainsi que les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. Cela s'est traduit par une nette détente des taux obligataires (à l'exception des taux grecs), une forte dépréciation de l'euro, une appréciation du dollar qui a pénalisé nombre de pays émergents et une progression des marchés actions.

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Le prix du pétrole a fortement baissé au cours du 2^{ème} semestre 2014. Cela a résulté de la conjonction de trois facteurs. Une modération de la demande, plus particulièrement chinoise, et une offre plus dynamique du fait notamment de la forte augmentation de la production de pétrole de schiste aux Etats-Unis. Face à ce surplus d'offre, l'Arabie Saoudite a changé radicalement de stratégie en décidant de ne plus jouer le rôle de régulateur qu'elle exerçait auparavant. Elle a laissé sa production inchangée afin de préserver ses parts de marché.

Le prix du baril de Brent a ainsi chuté de près de 50% sur un an pour clôturer à 54.6 \$ le 31 mars 2015. Exprimé en euros, la baisse a été de 34.8%, à 50.8 euros. Cette chute du prix de l'or noir constitue un important transfert de pouvoir d'achat des pays producteurs de pétrole vers les pays consommateurs. Elle pèse par ailleurs sur la dynamique des prix à la production et à la consommation. L'inflation s'est ainsi nettement modérée dans les pays développés et la plupart des pays émergents et s'est inscrite en territoire négatif en zone Euro.

L'économie américaine est restée robuste portée par le dynamisme de la demande interne. Cela s'est traduit par une nette amélioration du marché du travail avec un retour du taux de chômage au niveau de 5.5% au mois de mars 2015 contre 10% en octobre 2009. Compte tenu du choc subi par l'économie en 2008 et de la lenteur de la reprise au regard des précédentes sorties de récession, l'amélioration de la croissance et de l'emploi ne générèrent pas de tensions sur les salaires et les prix. Au cours du 1^{er} trimestre 2015, la croissance américaine s'est toutefois révélée moins dynamique. Cela s'est constaté au travers des ventes de détail, de la production et de l'emploi. Les mauvaises conditions climatiques au nord-est des Etats-Unis n'y ont eu qu'un impact très limité.

La vigueur de la croissance et la nette amélioration du marché de l'emploi ont conduit **la banque centrale américaine** (Fed) à réduire progressivement le montant de ses achats d'actifs financiers (« tapering ») à partir de janvier 2014 et d'y mettre fin le 29 octobre.

Elle s'est engagée dans le même temps à laisser ses taux proches de zéro pendant une période de temps considérable afin de maintenir une politique monétaire très accommodante. Etant donné que cette période était conditionnée à la fin des achats d'actifs financiers, leur arrêt a conduit la banque centrale à modifier marginalement sa communication. Le 17 décembre, la Fed a indiqué qu'elle pouvait être patiente avant d'entamer la normalisation de sa politique monétaire. Le 18 mars 2015, la nouvelle amélioration du marché du travail l'a conduite à enlever le terme « patient » de sa communication afin de se donner davantage de flexibilité dans la conduite de sa politique monétaire. Le communiqué indique que la hausse des taux s'effectuera lorsque le marché de l'emploi se sera davantage amélioré et que la Fed sera raisonnablement confiante que l'inflation revienne vers l'objectif de 2% à moyen terme. L'intervention de Janet Yellen à San Francisco, le 27 mars, a laissé augurer d'une 1^{ère} hausse des taux en fin d'année. Elle a insisté sur le fait que la normalisation de la politique monétaire serait très graduelle afin de conserver son caractère très accommodant et ne pas peser sur la croissance. Cela est d'autant plus important que la forte appréciation du dollar depuis le mois juillet 2014 contribue à durcir les conditions financières.

Au Japon, le relèvement du taux de TVA le 1^{er} avril 2014 a plongé l'économie en récession à partir du printemps. Le PIB n'a que très légèrement progressé au dernier trimestre 2014. Un an après la mise en œuvre de politiques agressives de lutte contre la déflation, l'économie nipponne n'était pas suffisamment robuste pour subir un tel choc sur la consommation. Cela a conduit le 1^{er} ministre Shinzo Abe à reporter de 18 mois la seconde hausse de TVA, qui était initialement prévue en octobre 2015, et de procéder à des élections législatives anticipées, le 14 décembre, remportées confortablement. Le 27 décembre, un nouveau plan de relance a été annoncé d'un montant limité (3 500 milliards de yens). **La Banque du Japon** (BoJ) a quant à elle augmenté le montant de ses achats d'actifs financiers, le 31 octobre, afin d'accroître la taille de la base monétaire de 80 trillions de yens par an, contre 60 à 70 trillions depuis le 4 avril 2013. Ces mesures n'ont pas permis à l'économie de revenir sur une trajectoire plus robuste. En février 2015, les dépenses des ménages

étaient encore bien inférieures au niveau qui prévalait un an plus tôt. Par ailleurs, les exportations ne sont pas parvenues à profiter de la forte baisse du yen. Hors impact du relèvement du taux de TVA, l'inflation hors produits frais a été nulle en février en raison de la faiblesse de la demande interne et de la forte baisse du prix du pétrole. Cela rend peu probable l'atteinte de l'objectif d'inflation de 2% de la BoJ durant l'année fiscale 2015.

En zone Euro, une reprise s'est amorcée au cours du 1^{er} trimestre 2015 après une longue période de stagnation débutant en 2011. Les ménages et les entrepreneurs sont devenus plus confiants en raison de l'impact de la forte baisse du prix du pétrole et des effets de la politique monétaire très accommodante mise en place par la banque centrale européenne. Celle-ci a généré une nette détente des taux longs ainsi qu'une forte dépréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des monnaies.

Les ménages ont ainsi profité de gains de pouvoir d'achat générés par la chute du prix de l'or noir ce qui s'est traduit par une nette accélération des ventes de détail sur les deux premiers mois de l'année 2015. Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise se sont également nettement améliorées et de manière plus marquée en Allemagne, en Espagne et en Italie. Ces pays bénéficient d'une hausse des nouvelles commandes et plus particulièrement des nouvelles commandes à l'exportation. Cela devrait se traduire par une progression significative de l'activité et une reprise de l'emploi. La France est en revanche restée en retrait de la dynamique plus positive qui se dessine en zone Euro.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a pris des mesures d'envergure afin d'enrayer le risque de déflation. L'inflation n'était que de 0.5% en juin 2014 et 0.8% hors alimentation et énergie (indice sous-jacent). Avec la baisse du prix du pétrole, elle est passée en territoire négatif à partir du mois de décembre pour s'établir à -0.1% en mars 2015 et à seulement 0.6% hors alimentation et énergie. L'objectif de la BCE et de créer un choc positif sur la demande interne privée afin de permettre aux prix de revenir à moyen terme vers l'objectif d'un taux d'inflation proche mais inférieur à 2%.

A cette fin, elle a baissé ses taux à deux reprises pour amener le taux de refinancement à 0.15%, le 5 juin, puis à 0.05% le 4 septembre. Le taux de dépôt a été amené en territoire négatif à -0.10%, le 5 juin, puis à -0.20% le 4 septembre. L'objectif est d'inciter les banques à prêter et de favoriser une baisse de l'euro.

Les taux étant proches de zéro, la BCE a adopté des mesures non-conventionnelles pour rendre sa politique encore plus accommodante.

- Le 5 juin, elle a annoncé une opération de prêt à long terme ciblé (TLTRO). Les banques auront accès à 8 opérations de prêts à 4 ans, entre septembre 2014 et juin 2016, à des conditions très avantageuses à la condition qu'elles accroissent leurs prêts au secteur privé non financier. L'objectif est de permettre aux banques de transférer une partie de leur risque vers le bilan de la BCE et de leur donner ainsi des marges de manœuvre pour prêter aux ménages et aux entreprises. Ces opérations visent plus particulièrement à accroître les prêts aux PME dont l'accès se révèle particulièrement difficile en Espagne et en Italie.
- Le 4 septembre, le décrochage des anticipations d'inflation contenues dans le marché a conduit la BCE à annoncer un programme d'achat d'obligations garanties et de titres adossés à des actifs financiers (ABS). La BCE s'affranchit ainsi du comportement des banques en agissant directement sur le montant des liquidités injectées.
- En raison d'un impact inférieur aux attentes de ces mesures, la BCE a annoncé, le 22 janvier 2015, l'élargissement de son programme d'achat d'actifs financiers aux obligations souveraines sur le marché secondaire pour les maturités allant de 2 à 30 ans. A partir du 9 mars, elle achètera chaque mois 60 milliards d'actifs financiers (obligations sécurisées et ABS compris), ces achats étant attendus comme devant s'opérer jusqu'en septembre 2016 et tant que l'inflation ne sera pas revenue vers une trajectoire cohérente avec la cible d'une inflation inférieure mais proche de 2%.

L'objectif et d'augmenter significativement la taille du bilan de la BCE pour le ramener à des niveaux proches de ceux atteints en mars 2012 (3 000 milliards d'euros) et permettre ainsi d'accroître les anticipations d'inflation qui demeuraient encore faibles à la fin du mois de mars 2015. Par cette politique quantitative, la BCE vise notamment à peser sur l'ensemble de la courbe des taux pour inciter les ménages et les entreprises à consommer et investir aujourd'hui plutôt que de reporter leurs dépenses dans le temps. Cette politique a commencé à porter ses fruits à partir du dernier trimestre 2014 puisque les banques ont reporté une hausse des prêts accordés aux entreprises ainsi qu'une amélioration des conditions d'octroi de crédit. La reprise de la demande interne devrait limiter les risques de déflation.

Au Royaume-Uni, la croissance s'est accélérée sous l'impulsion de la demande interne. Les ménages ont notamment eu recours à l'endettement pour financer leurs dépenses de consommation et l'investissement résidentiel. Cela s'est traduit par une forte hausse des prix de l'immobilier à Londres et sa région obligeant la **Banque d'Angleterre** à adopter, en juin, des mesures macro prudentielles destinées à limiter les risques liés à l'endettement élevé. En dépit d'une nette amélioration du marché du travail, la progression des salaires est

restée réduite en raison de l'importance du travail précaire (contrats zéro heure). Après avoir généré des craintes de resserrement prématuré de la politique monétaire durant l'été 2014, la Banque d'Angleterre s'est ravisée et signalée qu'il n'y avait pas d'urgence à remonter ses taux directeurs. L'inflation a chuté à 0% en février et mars 2015, le chiffre le plus faible depuis 1960, donnant du temps à la banque centrale avant de normaliser sa politique.

La croissance des pays émergents a stagné sur l'année écoulée. Ils ne bénéficient plus du rôle moteur qu'exerçait la Chine auparavant. L'économie chinoise connaît un ralentissement significatif en raison d'une demande interne réduite liée en grande partie à la baisse du marché de l'immobilier. Longtemps réticente à prendre des mesures en raison notamment du risque lié à l'endettement excessif des entreprises publiques et des régions, la banque centrale n'a eu d'autre choix que de rendre sa politique monétaire plus accommodante à trois reprises entre le 21 novembre 2014 et le 4 février 2015. En raison du ralentissement marqué de la croissance au 1^{er} trimestre (seulement 7% sur un an, la plus faible depuis le 1^{er} trimestre 2009) et des risques de déflation, les autorités chinoises vont devoir être beaucoup plus réactives courant 2015.

Les pays émergents ont souffert d'une impulsion réduite en provenance du commerce extérieur chinois et de la forte baisse du prix des matières premières. Les sorties de capitaux ont généré une nette dépréciation des devises créant des tensions sur les prix via la hausse du prix des biens importés. Cela a contraint certaines banques centrales à augmenter leur taux d'intérêt au risque de peser davantage sur la croissance. C'est le cas principalement du Brésil alors que l'économie était en récession. La Russie a pour sa part connu une véritable crise de change entre décembre 2014 et janvier 2015, la chute du rouble obligeant la banque centrale à puiser dans ses réserves et à augmenter fortement ses taux d'intérêt. Cela a permis au rouble de se reprendre un peu en février et mars. Cette crise est liée à la forte dépendance de l'économie russe au pétrole et aux conséquences des sanctions prises par les pays occidentaux suite à la prise de contrôle de la Crimée et à l'invasion de l'Est de l'Ukraine. Les perspectives d'activité ce sont nettement détériorées pour ces deux pays.

LES MARCHES FINANCIERS :

LES MARCHES OBLIGATAIRES D'ETAT :

L'absence de tensions inflationnistes et le maintien de politiques monétaires très accommodantes, voire plus accommodantes, ont largement profité aux marchés obligataires d'Etat.

La baisse des taux longs a été beaucoup plus marquée dans les pays de la **zone Euro** (à l'exception de la Grèce) en raison des nombreuses mesures prises par la BCE afin d'enrayer le risque de déflation. La perspective puis l'annonce, le 22 janvier 2015, d'une politique quantitative (« QE ») axée sur l'achat massif d'obligations souveraines a permis aux taux obligataires d'atteindre de nouveaux plus bas historiques. La détente s'est transmise à l'ensemble de la courbe des taux à tel point que la plupart des titres souverains de maturité allant jusqu'à 5 ans ont vu leur rendement tomber en territoire négatif. Le 31 mars 2015, le taux à 10 ans français a ainsi clôturé à seulement 0.4% et le 10 ans allemand à 0.2% contre respectivement 2.1% et 1.6% un an plus tôt. Les taux à 10 ans espagnols et italiens ont baissé de 200 points de base sur l'année pour clôturer à 1.2% et 1.3% respectivement.

Seuls les taux grecs ont connu de fortes tensions en raison des craintes liées à l'arrivée au pouvoir du parti d'extrême gauche Syriza, le 25 janvier 2015. Le versement de l'aide financière de la Troïka a été suspendu jusqu'à ce que le nouveau gouvernement adopte des réformes destinées à réduire le déficit public et permettre à la croissance de retrouver une trajectoire plus robuste. A la fin mars, les propositions soumises par Athènes étaient encore jugées insuffisantes et peu détaillées pour laisser présager d'un accord rapide. Le taux à 10 ans grec a ainsi clôturé à 11.6%, les 31 mars 2015, contre 6.6% un an auparavant, retrouvant les niveaux atteints à l'été 2013.

Les taux américains se sont également détendus sur l'année écoulée mais d'une ampleur plus limitée que ceux de la zone Euro. Cela est lié aux divergences de cycle économique et de politique monétaire. La Fed a mis fin à sa politique quantitative fin octobre 2014 et laissé présager d'un relèvement de ses taux directeurs au cours du 2^{ème} semestre 2015. Le 10 ans a ainsi baissé de 80 points de base pour clôturer à 1.9%, le 31 mars 2015.

LE MARCHÉ DES CHANGES :

Le point marquant a résidé dans le grand écart réalisé entre l'euro et le dollar. La monnaie unique s'est dépréciée fortement par rapport à l'ensemble des monnaies alors que le dollar a connu l'évolution inverse. Le taux de change effectif de l'euro (taux de change par rapport aux principaux partenaires commerciaux) a baissé de 12.9% sur l'année écoulée pour retrouver les plus bas atteints en janvier 2003. La baisse s'est accélérée à partir de la mi-décembre en raison de la perspective du lancement d'une politique quantitative par la BCE début 2015.

Le taux de change effectif du dollar s'est quant à lui apprécié de 19.8% sur l'année. La Fed est l'une des rares banques centrales à envisager de normaliser sa politique monétaire en raison d'une croissance devenue plus robuste alors que la plupart des banques centrales ont rendu leur politique plus accommodante pour enrayer

les pressions désinflationnistes. Le billet vert a également bénéficié d'entrées de capitaux à la recherche de meilleurs rendements que ceux désormais très bas atteints en zone Euro. Cela s'est traduit par une baisse de la parité euro contre dollar de 22% pour clôturer à 1.08, le 31 mars 2015.

La perspective et l'annonce de la politique quantitative de la BCE a eu des conséquences sur les taux de change de nombreux pays et surtout ceux dont la monnaie est liée à l'euro. La Banque Nationale Suisse a ainsi surpris les marchés, le 15 janvier, en abandonnant le cours plancher de 1.20 par rapport à l'euro qui était mis en place depuis septembre 2011. Le franc suisse a franchi brièvement le seuil de la parité avant de se reprendre un peu et afficher une appréciation de 12.8% par rapport à l'euro entre le 14 janvier et le 31 mars 2015. Les banques centrales de Norvège et de Suède sont également intervenues pour enrayer la nette appréciation de leur devise par rapport à la monnaie unique.

Le yen s'est quant à lui déprécié de 5.2% par rapport à l'ensemble des monnaies en raison d'une politique monétaire plus accommodante adoptée par la BoJ à la fin du mois d'octobre.

LES MARCHÉS BOURSIERS :

Les marchés actions ont nettement progressé sur l'année écoulée. La faiblesse des rendements offerts par les marchés obligataires a amené les investisseurs à rechercher des actifs plus rémunérateurs ce qui a pleinement profité aux indices boursiers.

Cette phase de progression a été ponctuée par quatre épisodes de baisse. Le 1^{er} s'est opéré début août avec l'annonce de nouvelles sanctions contre la Russie par les pays occidentaux. En Octobre, les indices ont subi un nouveau trou d'air en raison des craintes concernant la croissance mondiale suite à la nette révision en baisse des perspectives du FMI et des chiffres décevants de ventes de détail américaines. En décembre, les indices ont enregistré une nouvelle secousse provoquée par l'accentuation de la baisse du prix du pétrole, la crise russe et les risques liés à la situation politique grecque. Enfin, le 5 janvier 2015, les indices boursiers ont chuté après qu'un journal allemand ait reporté que la chancelière était prête à voir la Grèce quitter la zone Euro.

Sur l'année écoulée, l'indice CAC 40 a progressé de 14.6% et l'indice Eurostoxx de 16.9%. Cette hausse s'est faite exclusivement au cours du 1^{er} trimestre 2015 avec l'attente puis l'annonce du « QE » de la BCE. A l'effet de recomposition des portefeuilles provoqué par la baisse des taux obligataires s'est ajoutée la multiplication des signes de reprise de la croissance en zone Euro au travers de la nette amélioration des enquêtes menées auprès des ménages et des entreprises ainsi que de la forte accélération des ventes de détail. L'indice CAC 40 a ainsi progressé de 17.8% au cours du 1^{er} trimestre pour clôturer au-dessus des 5 000 points et retrouver les plus hauts atteints en mai 2008.

Les Etats-Unis ont bénéficié de leur rôle de leader de la croissance mondiale et du maintien d'une politique monétaire très accommodante. Après s'être inscrits en hausse sur les 9 derniers mois de l'année 2014, les indices américains ont consolidé sur des plus hauts historiques début 2015. Les craintes liées aux conséquences de la forte appréciation du dollar sur les profits des entreprises exportatrices ainsi que des données attestant d'un ralentissement de la croissance au 1^{er} trimestre ont pesé sur les indices. Au total, l'indice Standard and Poor's a progressé de 10.4% sur l'année écoulée exprimé en dollar et de 41.7% exprimé en euro.

Au Japon, l'indice Nikkei a augmenté de 29.5% exprimé en yen pour s'approcher de la barre des 20 000 points et atteindre des plus hauts depuis avril 2000. La performance est de 42.7% exprimé en euro. Cette hausse s'est faite en dépit d'une contraction de l'activité sur l'année liée au relèvement du taux de TVA. Les investisseurs ont salué l'adoption d'une politique monétaire encore plus accommodante de la part de la Banque du Japon fin octobre, le report de 18 mois du second relèvement du taux de TVA, la nouvelle dépréciation du yen ainsi que la forte baisse du prix du pétrole au cours du deuxième semestre 2014.

Politique de gestion

Contexte de Marché

L'absence de tensions inflationnistes et le maintien de politiques monétaires très accommodantes, voire plus accommodantes, ont largement profité aux marchés obligataires d'Etat.

La baisse des taux longs a été beaucoup plus marquée dans les pays de la zone Euro en raison de l'attente puis de l'annonce de nombreuses mesures par la BCE destinées à enrayer le risque de déflation. La perspective de l'adoption d'une politique quantitative début 2015, axée sur l'achat d'obligations souveraines sur le marché secondaire, puis la mise en place de ces mesures début mars, a permis aux taux longs de clôturer l'exercice sur des plus bas historiques. Le taux à 10 ans français a ainsi perdu 160 points de base sur l'exercice pour clôturer, le 31 mars 2015, à 0.48% !

A l'exception de la Grèce, les rendements se sont fortement détendus dans les pays précédemment fragilisés par la crise de la dette souveraine. La résurgence des craintes liées à l'instabilité politique en Grèce en décembre n'a pas eu d'impact sur les autres marchés obligataires. Ainsi, si le taux à 10 ans grec a augmenté de 490 points de base (pour clôturer à 11%), les rendements ont fortement baissé dans les autres pays. Les taux à 10 ans espagnol et italien ont perdu 200 points de base, pour terminer à 1.21% et 1.24%.

La détente des taux américains a été plus limitée puisque la Fed a réduit progressivement ses achats d'actifs financiers, pour les arrêter en novembre, et laissé présager d'un relèvement de ses taux directeurs au cours du 2ème semestre 2015. Le 10 ans américain a ainsi baissé de 70 points de base pour clôturer à 2% le 31 mars.

Sur l'exercice, les variations de taux des plus importantes dettes souveraines de la Zone Euro, pour le fonds, ont été:

	<i>Belgique</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Irlande</i>	<i>Italie</i>	<i>Pays-Bas</i>
1/3 A	-0.45%	-0.41%	-0.66%	-0.41%		-0.64%	-0.42%
3/5 A	-0.54%	-0.43%	-1.00%	-0.49%		-0.80%	-0.54%
5/7 A	-0.95%	-0.73%	-1.31%	-0.91%	-1.18%	-1.39%	-0.85%
7/10 A	-1.77%	-1.39%	-2.02%	-1.61%	-2.27%	-2.05%	-1.57%
10/15 A	-1.97%	-1.69%	-2.10%	-1.73%	-2.27%	-2.17%	
15+ A	-1.97%	-1.84%	-2.17%	-2.01%		-2.23%	-1.89%

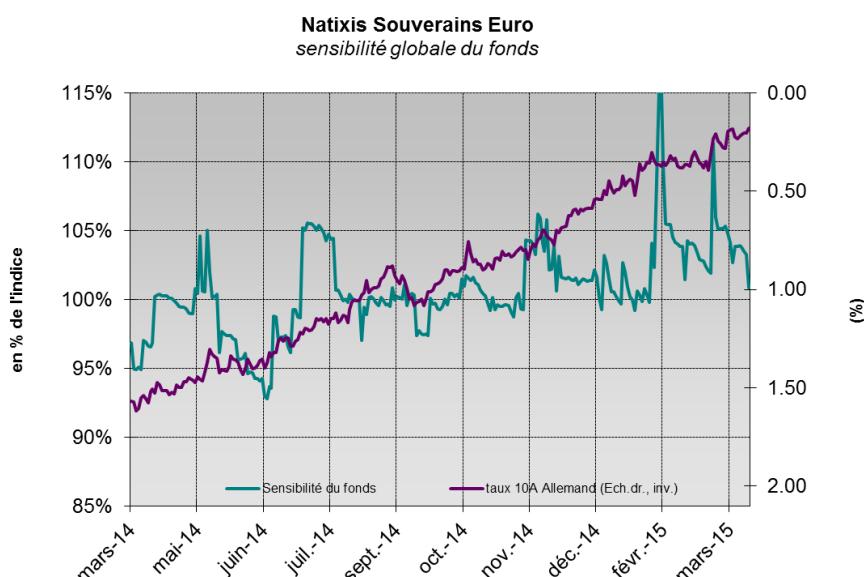
Politique de gestion

D'après nos calculs d'attribution, la performance de la SICAV relativement à son indice se répartit ainsi sur la période :

<i>Performance</i>	<i>Fonds</i>	<i>Indice</i>	<i>Ecart</i>
Total (Brute)	14.62%	13.92%	+0.70%
<i>Duration</i>			-0.05%
<i>Courbe</i>			-0.11%
<i>Pays</i>			+0.86%

Sensibilité :

Gestion de la sensibilité globale de la SICAV, en proportion de l'indice, et mouvements de taux :

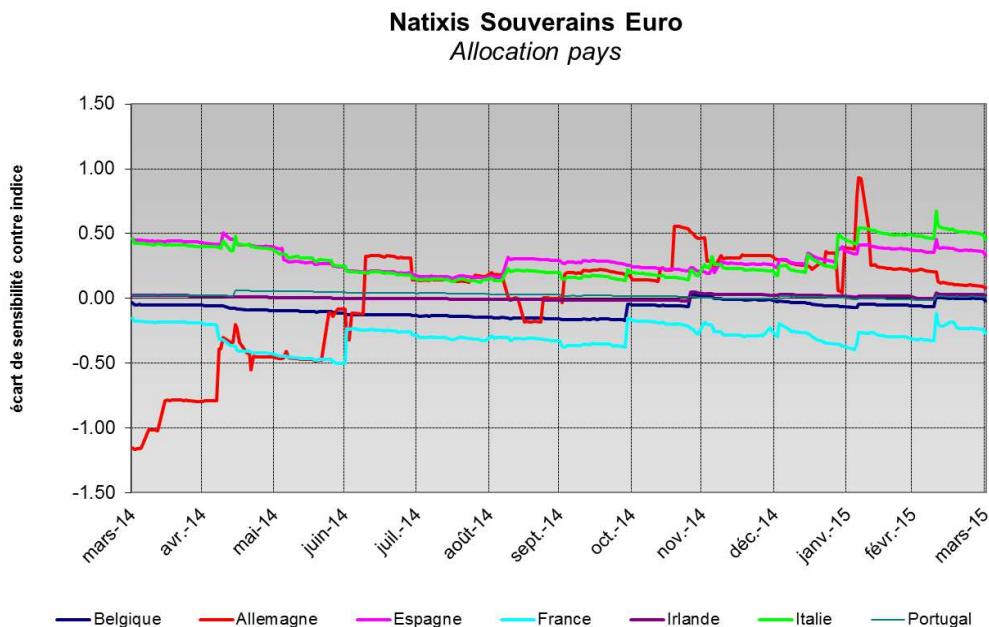


La SICAV est restée proche (93%-115%) de son indice de référence en terme de sensibilité globale car nous n'anticions pas de tendance générale sur les taux dans un contexte de forte incertitude. Nous avons continué de privilégier des mouvements au niveau local des pays plutôt qu'un niveau global.

L'impact a donc été faible pour la performance relative de la SICAV.

Courbe et Pays :

L'allocation des pays a été très différenciée. Historique des investissements par pays, en écart à l'indice de référence :



L'attribution de performance par pays, en écart à l'indice de référence, donne les résultats suivants : Italie (+33bp), Espagne (+25bp), Allemagne (+12bp), Supra-nationaux (+10bp), France (+3bp), Portugal (+3bp), Pays-Bas (+2bp), Belgique (-1bp).

Nous avons géré très activement notre exposition aux taux allemands. Ceux-ci présentaient un risque de remontée en début de période et nous avons totalement désinvesti la SICAV en risque de taux allemands. Par la suite, les annonces de TLTRO de la BCE nous ont convaincu du soutien de l'institution aux taux et nous avons réinvesti en Allemagne. Nous avons positionné la SICAV au-dessus du niveau de celui de son indice pour ce pays.

Sur l'Italie et l'Espagne, nous avons pris des profits en cours d'été 2014 car nos objectifs d'écart de rendement à l'Allemagne étaient atteints. Nous avons finalement renforcé nos positions en janvier avec les annonces de futurs achats de dettes souveraines par la BCE.

Ces positions étaient financées tout au long de la période par une sous-exposition sur les pays Core (en dehors de l'Allemagne).

Perspectives :

Le programme d'achats de titres souverains par la BCE est un très fort soutien aux marchés de taux. Les impacts ont été vus surtout sur les pays Core. Les dettes périphériques ont encore du potentiel de convergence avec les autres taux de la Zone Euro, lorsque les risques Grec, d'élection en Espagne et au Royaume-Uni seront dissipés.

La seule influence à la remontée des taux allemands proviendrait des Etats-Unis mais la Réserve Fédérale ne semble pas pressée d'agir et souhaite impacter le moins possible le marché obligataire américain.

II - RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net, qui était de 1 017 088 500,35 euros divisé en

- 566 270,3608 actions R(C),
- 236 313,1706 actions R(D),
- 4 771,0206 actions I(C),

s'élevait le 31 mars 2015 à 2 064 119 549,13 euros divisé en

- 1 125 538,8299 actions R(C)
- 216 214,0148 actions R(D)
- 8 587,9903 actions I(C)

- Proposition d'affectation des sommes distribuables

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 54 900 840,30 euros

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I – Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat distribuable de 54 900 840,30 euros augmenté du report à nouveau de 1 530,02 euros s'élèvent à 54 902 370,32 euros.

Actions « R » (C)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat s'élèvent 15 131 726,76 euros..

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat s'élèvent 1 994 087,61 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante

- o aux actionnaires au titre des dividendes : 1 993 493,22 euros
- o en report à nouveau 594,39 euros.

Il est proposé de fixer le dividende net à 9,22 € par action « R(D) ». Ce dividende ne donne pas lieu à crédit d'impôt.

Ce dividende est composé de revenus d'obligations européennes. Ces revenus sont susceptibles de donner lieu à l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Il est proposé à l'assemblée générale que le dividende soit détaché le 20 juillet 2015 et mis en paiement le 22 juillet 2015.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2014	8,46 €
2013	8,74 €
2012	8,20 €

Actions « I »(C)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 37 776 555,95 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Actions R

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent 13 756 690,41 euros pour les actions R (C) et 1 807 508,74 euros pour les actions R(D)

Il est proposé d'affecter ces sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes au compte de capital.

Actions I

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent 31 542 471,13 euros pour les actions I(C).

Il est proposé d'affecter cette somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes au compte de capital.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

- Rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons les dates d'échéance des mandats dans le tableau ci-dessous :

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en mars)
Roland MONCLAR	Président	Mars 2018
Olivier de LAROUZIERE	Directeur général	Mars 2018
NATIXIS Asset Management, représentée par Ibrahima KOBAR	Administrateur	Mars 2018
NATIXIS Asset Management Austerlitz 1 représenté par Nathalie PISTRE	Administrateur	Mars 2018
Cabinet MAZARS	Commissaire aux comptes	Mars 2018

- Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions des articles L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 14 mai 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général.

Lors de sa séance du 9 mai 2012, à l'occasion du renouvellement du mandat du Président, le conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, le conseil d'administration a nommé Monsieur Roland MONCLAR aux fonctions de Président du conseil d'administration, pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en mars 2018.

Dans cette même séance, le conseil d'administration a nommé Monsieur Olivier DE LAROUZIERE en qualité de Directeur général. Ses fonctions prendront fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Président du conseil d'administration ;
 - soit le terme de son contrat de travail au sein de la société de gestion par délégation de la SICAV.
- Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration

V - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- Monsieur Roland MONCLAR :

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	NATIXIS STRATEGIE MIN VARIANCE	SICAV	Administrateur
2	NATIXIS ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE	SICAV	Représentant permanent de NATIXIS ASSET MANAGEMENT AUSTERLITZ 1

- Monsieur Olivier de LAROUZIERE - néant

- Monsieur Ibrahima KOBAR

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	CNP ASSUR EURO	SICAV	Directeur général délégué
2	CNP ASSUR CAPI	SICAV	Directeur général délégué
3	CNP ASSUR OBLIG	SICAV	Directeur général délégué
4	CNP ASSUR MONET	SICAV	Directeur général délégué
5	DARIUS CAPITAL PARTNERS	SAS	Représentant permanent de NAM administrateur
6	ABSOLU VEGA	SICAV	Président directeur général
7	EOLE LOCATION TOUONGO	SNC	Associé

- Madame Nathalie PISTRE – néant.

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que, concernant l'exercice 2014-2015, le conseil s'est réuni une fois.

Conseil d'administration du 21 mai 2015

Etaient présents et ont émargé le registre de présence :

Les points juridiques suivants ont été débattus :

- Proposition d'actualisation des statuts de la SICAV conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19 modifiée et harmonisation globale des statuts
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces décisions.

VII - POINTS DIVERS A L'ORDRE DU JOUR

ACTUALITE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE

I. NOUVELLES INSTRUCTIONS FISCALES

A. RELATIVES AUX PME-PEA

Une série d'instructions fiscales sont parues le 15 janvier 2015, relatives à l'aménagement du PEA et de la création du PEA-PME.

Ces textes comportent certaines précisions demandées par l'Association Française de la Gestion financière (AFG) à la Direction de la Législation Fiscale (DLF), et en particulier :

- La réintroduction du délai d'un mois donné aux SICAV et FCP nouvellement créés pour respecter le quota obligatoire de plus de 75% de leurs actifs en titre éligibles ;
- L'autorisation des fonds de fonds et surtout les nourriciers de fonds de fonds pour les PEA et PEA-PME
- L'inscription des droits préférentiels de souscription (DPS) dans un PEA : lors de la Loi de finances rectificative pour 2013, le législateur avait interdit de placer sur les PEA (PEA dit « classique » et PEA « PME-ETI ») les actions de préférence mentionnées à l'article L.228-11 du Code de commerce et les droits ou bons de souscription ou d'attributions d'actions.

Les professionnels s'étaient inquiétés de cette exclusion, notamment pour les DPS qui étaient déjà attachés à des actions contenu dans des PEA. Les associations professionnelles avaient obtenu des autorités fiscales un régime particulier pour les DPS.

Dans cette même continuité, le législateur a admis que « *les droits préférentiels de souscription, mentionnés à l'article L. 225-132 du code de commerce puissent être inscrits puis soit exercés, soit cédés, dans un PEA à compter du 1^{er} janvier 2014 lorsque :*

- *ils sont émis dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée à compter de cette même date ;*
- *ils sont attribués au contribuable à raison des titres des sociétés concernées qu'il détient dans le PEA ;*
- *ces titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé au sens de l'article L. 421-1 du COMOFI ou de l'article L. 422-1 du COMOFI ou sur un système multilatéral de négociation au sens de l'article L. 424-1 du COMOFI ou de l'article L. 424-9 du COMOFI. » (BOI-RPPM-RCM-40-50-20-20, RPPM – Revenus de capitaux mobiliers, gains et profits assimilés – Régimes particuliers – Plan d'épargne en actions (PEA) – Modalités de fonctionnement du plan – Gestion du PEA / paragraphe 587)*

Ces textes précisent par ailleurs les produits éligibles aux PEA :

- Outre les OPC français (OPCVM et FIA), seuls les OPCVM européens (sauf France) sont désormais éligibles au PEA. Les FIA européens (sauf France) restent exclus du dispositif (*paragraphe 380 du BOI-RPPM-RCM 40-50-20-20*).
- les structures de fonds de fonds et de nourriciers de fonds de fonds sont éligibles comme demandé par l'AFG mais au sens du COMOFI, le montage est possible dès lors que le fonds de fonds maître n'est pas un FIVG. Le maître peut donc être un OPCVM, un Fonds de fonds alternatif, un Fonds professionnel à vocation générale, mais pas un FIVG.

B. RELATIVES AUX REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS ET PLUS-VALUES

Une série d'instructions fiscales traitant de revenus de capitaux mobiliers et des plus-values sont parues le 20 mars 2015.

Ces instructions intègrent les précisions doctrinales apportées suite aux observations formulées lors de la consultation publique¹ du 14 octobre 2014 par la Direction Générale des Finances Publiques.

¹ IR - RPPM - Consultation publique - Réforme du régime d'imposition des gains nets de cession de titres réalisés par des particuliers - Imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu des gains nets de cession de titres et de certaines distributions perçues des OPCVM et de certains placements collectifs - Mise en place d'abattements pour durée de détention de droit commun et renforcés (Loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, art. 10 et Loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, art.17).

Ces précisions concernent notamment :

- les conditions de justification de la durée de détention des titres cédés permettant de bénéficier du dispositif d'abattement pour durée de détention ;
- les modalités d'appréciation et de justification du respect du quota d'investissement auquel sont soumis certains organismes de placement collectif pour faire bénéficier à leurs porteurs de parts ou actionnaires personnes physiques de l'abattement pour durée de détention de droit commun ;
- les modalités de calcul de la durée de détention des titres pour le bénéfice des abattements pour durée de détention lors de la cession d'actions, droits ou titres reçus à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un sursis d'imposition dans l'hypothèse où les actions, parts, droits ou titres remis à l'échange ont été souscrits à des dates différentes.

En outre, ces commentaires intègrent les dispositions résultant de l'article 88 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014.

Cet article :

- aménage le champ de l'abattement pour durée de détention prévu au 1 de l'article 150-0 D du CGI pour les gains réalisés à compter du 1er janvier 2014 ;
- prévoit la taxation des gains nets retirés par les particuliers lors du rachat de leurs parts ou actions par la société émettrice suivant le régime des gains de cession de valeurs mobilières et droits sociaux prévu à l'article 150-0 A et suivants du CGI.

Cette disposition s'applique aux opérations de rachats réalisées à compter du 1er janvier 2015.

II. MISE A JOUR DES INSTRUCTIONS AMF

Le 8 janvier 2015, l'AMF a mis à jour un ensemble d'instructions afin de prendre en compte les impacts du règlement européen (UE) n°462/2013 du Parlement et du Conseil du 21 mai 2013 modifiant le règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation (CRA II) et d'apporter des précisions sur l'admission des parts ou actions d'OPCVM et de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation.

Synthèse des modifications apportées par l'AMF à certains documents de doctrine sur la gestion d'actifs

• *Mise en conformité avec le règlement européen sur les agences de notation*

Les dispositions relatives à la classification « fonds monétaires » et « fonds monétaires court terme » sont modifiées de manière à éviter le recours exclusif ou mécanique aux notations de crédit émises par des agences de notation.

• *Précisions sur le contenu des documents réglementaires et commerciaux des OPCVM ou FIA*

L'AMF précise les données devant figurer dans les documents réglementaires et commerciaux des OPCVM ou FIA dont les parts ou actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation.

* * * * *

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE TEXTES DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 1 017 088 500,35 euros divisé en 807 354,552 actions le 31 mars 2014 , s'élevait à 2 064 119 549,13 euros divisé en 1 350 340,83 actions le 31 mars 2015. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 mars 2015 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élèvent à 54 900 840,30 euros augmenté du report à nouveau de 1 530,02 euros, soit un montant à affecter de 54 902 370,32 euros décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Actions « R » (C)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat s'élèvent 15 131 726,76 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat 1 994 087,61 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante

- | | |
|--|--------------------|
| ○ aux actionnaires au titre des dividendes : | 1 993 493,22 euros |
| ○ en report à nouveau | 594,39 euros. |

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le dividende net à 9,22 € par action « R(D) ». Ce dividende ne donne pas lieu à crédit d'impôt.

Ce dividende est composé de revenus d'obligations européennes. Ces revenus sont susceptibles de donner lieu à l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Ce dividende sera détaché le 20 juillet 2015 et mis en paiement le 22 juillet 2015.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2014	8,46 €
2013	8,74 €
2012	8,20 €

Actions « I »(C)

Les sommes à affecter au titre de la quote part afférente au résultat s'élèvent à 37 776 555,95 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables à affecter au titre de la quote part des plus et moins-values nettes s'élèvent à 47 106 670,28 euros, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « R »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent 13 756 690,41 euros pour les actions R (C) et 1 807 508,74 euros pour les actions R(D).

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « I »(C)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent 31 542 471,13 euros pour les actions I(C).

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/03/2015

- Bilan
- Hors Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC

COMPTES ANNUELS

31/03/2015

BILAN ACTIF AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	349 043 648,20	171 210 192,96
Instruments financiers	2 360 441 810,01	1 244 620 355,34
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 130 952 624,54	569 348 743,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 130 952 624,54	569 348 743,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	119 987 927,49	9 998 975,39
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	119 987 927,49	9 998 975,39
<i>Titres de créances négociables</i>	119 987 927,49	9 998 975,39
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	76 812 601,58	35 497 736,04
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	76 812 601,58	17 946 117,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	17 551 618,75
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 030 729 496,40	629 401 240,23
Créances représentatives de titres reçus en pension	342 118 027,21	229 309 059,51
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	688 611 469,19	400 092 180,72
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 959 160,00	373 660,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 911 160,00	298 160,00
Autres opérations	48 000,00	75 500,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 259 226,95	3 300 203,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 259 226,95	3 300 203,97
Comptes financiers	47 956 695,44	380 354,51
Liquidités	47 956 695,44	380 354,51
Total de l'actif	2 759 701 380,60	1 419 511 106,78

BILAN PASSIF AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Capitaux propres		
Capital	1 962 110 508,53	980 023 708,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 530,02	1 851,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	47 106 670,28	9 465 307,80
Résultat de l'exercice (a, b)	54 900 840,30	27 597 632,99
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	2 064 119 549,13	1 017 088 500,35
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	682 816 341,84	399 299 916,32
Dettes représentatives de titres donnés en pension	682 816 341,84	399 299 916,32
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 911 160,00	298 160,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 911 160,00	298 160,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	10 854 329,63	2 824 530,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 854 329,63	2 824 530,11
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	2 759 701 380,60	1 419 511 106,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUREX EUROBD 0614	0,00	44 304 420,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR EUREX BOBL 0614	0,00	72 839 970,00
EUR EUREX BOBL 0615	93 966 180,00	0,00
EUREX EUROBND 0615	139 391 280,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
SWP CREDITSUI 150415	5 000 000,00	5 000 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	111 246,95	195 492,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	47 768 543,14	31 299 377,21
Produits sur titres de créances	138 999,27	478 976,87
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	335 162,33	321 002,13
Produits sur instruments financiers à terme	47 500,00	47 434,93
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	48 401 451,69	32 342 283,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	212 963,04	336 592,48
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	54 463,24	15 371,07
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	267 426,28	351 963,55
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	48 134 025,41	31 990 319,72
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 421 684,46	4 929 440,38
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	40 712 340,95	27 060 879,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 188 499,35	536 753,65
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	54 900 840,30	27 597 632,99

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Crées Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Crées Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPCVM détenus :

Les parts ou actions d'OPCVM seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les garanties reçues ou données sous forme d'espèces dans le cadre des opérations temporaires sur titres (prêts de titres et mises en pension livrées) sont inscrites à l'actif dans la rubrique « liquidités ».

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont valorisés à leur valeur de marché sur la base du fixing de l'indice tel que mentionné dans le prospectus du fonds. Les prix sont fournis par la contrepartie sous le contrôle de la société de gestion.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de :

- Actions RC et RD : 0,70 % TTC
- Actions IC : 0,45 % TTC

La SICAV a versé les commissions suivantes calculées sur l'actif net hors OPCVM gérés par Natixis Global Asset Management :

- Au titre de la convention de dépôt : application d'une grille tarifaire depuis le premier janvier 2008.

- Au titre de la convention de délégation

Depuis le premier janvier 2008, Natixis Asset Management perçoit une commission variable égale à la différence entre la tarification suivante exprimée en % TTC de l'assiette de frais de gestion mentionnée dans le prospectus et la commission du dépositaire :

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions « RC » et « IC »	Actions « RD »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	en l'absence d'information dans le prospectus, les plus-values nettes réalisées seront systématiquement capitalisées	en l'absence d'information dans le prospectus, les plus-values nettes réalisées seront systématiquement capitalisées

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2015 EN EUR

	31/03/2015	31/03/2014
Actif net en début d'exercice	1 017 088 500,35	1 089 420 611,51
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 429 161 630,17	402 207 517,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-574 719 910,50	-529 945 941,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 730 984,06	11 456 750,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-681 008,18	-2 199 370,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 725 050,00	2 632 470,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-491 120,00	-2 633 055,00
Frais de transactions	-459 397,81	-258 904,16
Définitions de change	17,38	0,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	117 668 410,82	21 746 218,06
Différence d'estimation exercice N	186 160 918,46	68 492 507,64
Différence d'estimation exercice N-1	-68 492 507,64	-46 746 289,58
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 585 500,00	-719 460,00
Différence d'estimation exercice N	1 959 160,00	373 660,00
Différence d'estimation exercice N-1	-373 660,00	-1 093 120,00
Distribution de l'exercice précédent sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice précédent sur résultat	-2 201 448,11	-1 679 214,07
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	40 712 340,95	27 060 879,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	2 064 119 549,13	1 017 088 500,35

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 130 952 624,54	54,79
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	1 130 952 624,54	54,79
Titres de créances		
Bons du Trésor	119 987 927,49	5,81
TOTAL Titres de créances	119 987 927,49	5,81
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Autres	5 000 000,00	0,24
Taux	233 357 460,00	11,31
TOTAL Autres opérations	238 357 460,00	11,55

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	349 043 648,20	16,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 130 952 624,54	54,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	119 987 927,49	5,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	774 143 537,13	37,50	256 585 959,27	12,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 956 695,44	2,32
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	682 816 341,84	33,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	233 357 460,00	11,31	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	0,24

3.3. VENTILATION PAR MATORITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	349 043 648,20	16,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	57 855 203,57	2,80	30 122 118,00	1,46	125 412 080,75	6,08	205 479 042,87	9,95	712 084 179,35	34,50
Titres de créances	49 998 354,23	2,42	69 989 573,26	3,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	342 118 027,21	16,57	0,00	0,00	80 182 933,63	3,88	139 108 286,34	6,74	469 320 249,22	22,74
Comptes financiers	47 956 695,44	2,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	109 019 075,89	5,28	14 001 703,25	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	559 795 562,70	27,12
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 000 000,00	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	93 966 180,00	4,55	139 391 280,00	6,75

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	CHF		GBP		SEK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	107,38	0,00	16,55	0,00	2,11	0,00	1,50	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

		31/03/2015
Créances		
Souscriptions à recevoir		2 259 114,27
Collatéraux		112,68
Total des créances		2 259 226,95
Dettes		
Rachats à payer		1 666 240,03
Frais de gestion		847 479,08
Collatéraux		8 340 610,52
Total des dettes		10 854 329,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C		
Actions souscrites durant l'exercice	798 706,5484	402 529 127,34
Actions rachetées durant l'exercice	-239 438,0793	-120 790 202,26
Solde net des souscriptions/rachats	559 268,4691	281 738 925,08
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C		
Actions souscrites durant l'exercice	6 524,3410	995 319 822,43
Actions rachetées durant l'exercice	-2 707,3713	-415 069 165,52
Solde net des souscriptions/rachats	3 816,9697	580 250 656,91
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D		
Actions souscrites durant l'exercice	91 917,6993	31 312 680,40
Actions rachetées durant l'exercice	-112 016,8551	-38 860 542,72
Solde net des souscriptions/rachats	-20 099,1558	-7 547 862,32

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2015
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 733 842,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/03/2015
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 119 569,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	568 272,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2015
Titres pris en pension livrée	361 427 002,19
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	3 644 465,75
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/03/2015
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			76 812 601,58
	LU0935222652	NATIXIS EURO INFLATION IA 4D	22 809 512,18
	FR0010208421	NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	50 155 770,60
	FR0007477625	NATIXIS SUSTAINABLE EURO SOVEREIGN 1-3	3 847 318,80
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2015	31/03/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 530,02	1 851,34
Résultat	54 900 840,30	27 597 632,99
Total	54 902 370,32	27 599 484,33
	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 131 726,76	6 821 475,37
Total	15 131 726,76	6 821 475,37
	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 776 555,95	18 777 082,51
Total	37 776 555,95	18 777 082,51
	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D		
Affectation		
Distribution	1 993 493,22	1 999 209,42
Report à nouveau de l'exercice	594,39	1 717,03
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 994 087,61	2 000 926,45
Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	216 214,0148	236 313,1706
Distribution unitaire	9,22	8,46
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2015	31/03/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	47 106 670,28	9 465 307,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	47 106 670,28	9 465 307,80

	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 756 690,41	2 478 114,60
Total	13 756 690,41	2 478 114,60

	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	31 542 471,13	6 259 112,98
Total	31 542 471,13	6 259 112,98

	31/03/2015	31/03/2014
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 807 508,74	728 080,22
Total	1 807 508,74	728 080,22

**3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

	31/03/2011	30/03/2012	28/03/2013	31/03/2014	31/03/2015
Actif net Global en EUR	493 403 120,24	773 293 157,71	1 089 420 611,51	1 017 088 500,35	2 064 119 549,13
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C					
Actif net en EUR	186 393 265,07	190 765 210,12	263 789 332,46	266 254 589,61	602 430 118,59
Nombre de titres	492 476,9798	463 045,3411	596 855,2491	566 270,3608	1 125 538,8299
Valeur liquidative unitaire en EUR	378,48	411,97	441,96	470,18	535,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	4,37	12,22
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	10,14	11,07	12,11	12,04	13,44
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C					
Actif net en EUR	274 356 271,33	556 001 281,91	771 383 036,14	673 319 005,41	1 382 964 768,90
Nombre de titres	2 431,1517	4 517,2440	5 828,8906	4 771,0206	8 587,9903
Valeur liquidative unitaire en EUR	112 850,32	123 084,18	132 337,88	141 126,82	161 034,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	1 311,90	3 672,85
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	3 199,74	3 539,94	3 908,07	3 935,65	4 398,76
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D					
Actif net en EUR	32 653 583,84	26 526 665,68	54 248 242,91	77 514 905,33	78 724 661,64
Nombre de titres	113 941,4539	87 324,2522	171 098,9948	236 313,1706	216 214,0148
Valeur liquidative unitaire en EUR	286,58	303,77	317,05	328,01	364,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	3,08	8,35
Distribution unitaire en EUR sur résultat	7,60	8,20	8,74	8,46	9,22
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	*

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	349 057 362,86	349 043 648,20	16,91
TOTAL Dépôts			349 043 648,20	16,91
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	799 998	1 498 925,24	0,07
GERMAN BUND 5.625% 28	EUR	700 000	1 177 369,65	0,06
TOTAL ALLEMAGNE			2 676 294,89	0,13
AUTRICHE				
AUTRICHE 4.15%07-150337	EUR	49 000	83 973,31	0,00
REP OF AUSTRIA 4.35% 07-19	EUR	999 000	1 175 807,36	0,06
TOTAL AUTRICHE			1 259 780,67	0,06
BELGIQUE				
BELGIQUE 3.5%11-280617	EUR	4 000 000	4 436 670,14	0,21
BELGIQUE 4%09-2019	EUR	2 409 299	2 801 343,62	0,14
BELGIUM KINGDOM 4.5% 28/03/2026	EUR	299 998	429 577,56	0,02
BELGIUM 4.25% 28/09/2021	EUR	1	1,29	0,00
TOTAL BELGIQUE			7 667 592,61	0,37
ESPAGNE				
ESPAGNE 3.15%20/09/05-31/01/16	EUR	29 200 000	30 122 118,00	1,46
ESPAGNE 4.2%170105-310137	EUR	27 000 000	38 376 022,81	1,86
ESPAGNE 5,50%02-17	EUR	599 000	695 713,64	0,03
ESPAGNE 5.5%11-300421	EUR	15 000 000	19 988 412,33	0,97
ESPAGNE 5.85% 31/01/2022	EUR	95 000 000	127 324 387,67	6,16
ESPAGNE 6%98-29	EUR	49 000 000	76 714 027,47	3,72
ROYA DESP 2.45% 31-10-18	EUR	50 000 000	54 875 832,19	2,66
TOTAL ESPAGNE			348 096 514,11	16,86
FRANCE				
E.ETAT 4,25%03-19 OAT	EUR	13 902 249	16 888 756,79	0,82
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	755 748	1 328 904,90	0,06
OAT 3.25% 25/10/2021	EUR	1	1,22	0,00
OAT 3.50%10-250426	EUR	4 799 998	6 492 859,00	0,31
OAT3.25%06-25042016	EUR	3 799 999	4 054 093,74	0,20
OAT4,5%25AVR41	EUR	2 458 932	4 542 457,34	0,22
TOTAL FRANCE			33 307 072,99	1,61
IRLANDE				
IRLANDE 4.40% 06/19	EUR	12 000 000	14 620 293,70	0,71
IRLANDE 4.60%99-16	EUR	10 000 000	10 923 885,62	0,53

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE 5.4%09-130325	EUR	12 599 996	18 239 701,54	0,88
TOTAL IRLANDE			43 783 880,86	2,12
ITALIE				
BTPSH 0 11/01/23	EUR	25 015 000	22 519 503,60	1,09
BUONI POLIENNALI DES TESORO 4.75% 15/09/2016	EUR	1 000 000	1 069 663,37	0,05
ITALIE 3%10-150415	EUR	57 000 000	57 855 203,57	2,80
ITALIE 3.75%06-010821	EUR	56 000 000	66 366 466,30	3,22
ITALIE 4.50% 02/18	EUR	80 000 000	90 144 285,08	4,37
ITALIE 4.5%08-19	EUR	74 080 000	86 181 193,46	4,18
ITALIE 4.75% 01/09/2028	EUR	92 500 000	128 659 215,22	6,24
ITALIE 5.5% 01/09/2022	EUR	48 000 000	63 576 845,22	3,08
ITALY 5% 08/34	EUR	65 400 000	99 115 157,95	4,80
TOTAL ITALIE			615 487 533,77	29,83
PAYS-BAS				
PAYS-BAS 3 3/4%06-23	EUR	12 000 000	15 430 511,51	0,75
TOTAL PAYS-BAS			15 430 511,51	0,75
PORTUGAL				
PGB 5.65% 02/15/24	EUR	15 000 000	20 219 858,22	0,98
PORTUGAL 4.35% 07-17	EUR	12 600 000	14 087 769,16	0,68
PORTUGAL 4.75% 14/06/19	EUR	21 000 000	25 291 350,00	1,23
TOTAL PORTUGAL			59 598 977,38	2,89
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			1 127 308 158,79	54,62
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			1 127 308 158,79	54,62
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
ROYAUME D'ESPAGNE ZCP 19/06/2015	EUR	50 000 000	49 998 354,23	2,42
TOTAL ESPAGNE			49 998 354,23	2,42
ITALIE				
ITALIE ZCP 14-07-15	EUR	70 000 000	69 989 573,26	3,39
TOTAL ITALIE			69 989 573,26	3,39
TOTAL Titres de créances négo. sur marchés régl. ou ass.			119 987 927,49	5,81
TOTAL Titres de créances			119 987 927,49	5,81
Organismes de placement collectif				
OPCVM européens (hors France)				
LUXEMBOURG				
NATIXIS EURO INFLATION IA 4D	EUR	523 874,8779	22 809 512,18	1,11
TOTAL LUXEMBOURG			22 809 512,18	1,11
TOTAL OPCVM européens (hors France)			22 809 512,18	1,11

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE				
FRANCE				
NATIXIS SOUVERAINS EURO 1-3 I 4DEC	EUR	15 119	50 155 770,60	2,42
NATIXIS SUSTAINABLE EURO SOVEREIGN 1-3	EUR	1 205,988	3 847 318,80	0,19
TOTAL FRANCE			54 003 089,40	2,61
TOTAL OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE			54 003 089,40	2,61
TOTAL Organismes de placement collectif			76 812 601,58	3,72
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
E.ETAT 4,25%03-19 OAT	EUR	3 000 000	3 644 465,75	0,18
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			3 644 465,75	0,18
TOTAL Titres mis en dépôt			3 644 465,75	0,18
Titres reçus en pension				
FRANCE				
B E3R+0.73% 16-07-21 EMTN	EUR	150 000 000	142 563 040,41	6,91
TOTAL FRANCE			142 563 040,41	6,91
LUXEMBOURG				
EFSF 1.25% 05/02/18	EUR	86 600 000	85 531 949,15	4,14
TOTAL LUXEMBOURG			85 531 949,15	4,14
ROYAUME UNI				
DB 0 07/15/21	EUR	120 000 000	114 022 562,50	5,52
TOTAL ROYAUME UNI			114 022 562,50	5,52
TOTAL Titres reçus en pension			342 117 552,06	16,57
Indemnités sur titres reçus en pension			475,15	0,00
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	37 000 002	69 325 469,37	3,36
GERMAN BUND 5.625% 28	EUR	16 000 000	26 911 306,30	1,30
TOTAL ALLEMAGNE			96 236 775,67	4,66
AUTRICHE				
AUTRICHE 4.15%07-150337	EUR	3 951 000	6 770 990,63	0,33
REP OF AUSTRIA 4.35% 07-19	EUR	18 001 000	21 186 895,18	1,02
TOTAL AUTRICHE			27 957 885,81	1,35
BELGIQUE				
BELGIQUE 4%09-2019	EUR	12 790 701	14 872 022,39	0,72
BELGIQUE 4.25% 03/41	EUR	12 000 000	21 208 447,21	1,03
BELGIUM KINGDOM 4.5% 28/03/2026	EUR	38 700 002	55 415 877,85	2,69

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIUM 4.25% 28/09/2021	EUR	9 999 999	12 920 274,05	0,63
TOTAL BELGIQUE			104 416 621,50	5,07
ESPAGNE				
ESPAGNE 5,50%02-17	EUR	16 401 000	19 049 080,75	0,92
TOTAL ESPAGNE			19 049 080,75	0,92
FRANCE				
E.ETAT 4,25%03-19 OAT	EUR	56 097 751	68 148 777,46	3,30
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	27 800 002	48 883 435,92	2,37
OAT 3.25% 25/10/2021	EUR	52 999 999	64 553 338,10	3,13
OAT 3.50%10-250426	EUR	65 200 002	88 194 707,48	4,28
OAT3.25%06-25042016	EUR	18 200 001	19 416 981,47	0,94
OAT4,5%25AVR41	EUR	20 741 068	38 315 584,37	1,86
TOTAL FRANCE			327 512 824,80	15,88
IRLANDE				
IRLANDE 5.4%09-130325	EUR	8 400 004	12 159 810,68	0,59
TOTAL IRLANDE			12 159 810,68	0,59
ITALIE				
BUONI POLIENNALI DES TESORO 4.75% 15/09/2016	EUR	39 000 000	41 716 871,41	2,02
ITALIE 4.5%08-19	EUR	30 000 000	34 900 591,31	1,69
TOTAL ITALIE			76 617 462,72	3,71
PAYS-BAS				
PAYS BAS 3.75% 15/01/42	EUR	3 000 000	5 372 867,88	0,26
PAYS-BAS 3 3/4%06-23	EUR	15 000 000	19 288 139,38	0,93
TOTAL PAYS-BAS			24 661 007,26	1,19
TOTAL Titres donnés en pension			688 611 469,19	33,37
Dettes représentatives des titres donnés en pension			-682 874 848,55	-33,08
Indemnités sur titres donnés en pension			58 506,71	0,00
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
EUR EUREX BOBL 0615	EUR	726	181 500,00	0,01
EUREX EUROBND 0615	EUR	878	1 729 660,00	0,08
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			1 911 160,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes			1 911 160,00	0,09

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
SWP CREDITSUI 150415	EUR	5 000 000	48 000,00	0,00
TOTAL Swap de taux			48 000,00	0,00
TOTAL Autres instruments financiers à terme			48 000,00	0,00
TOTAL Instruments financiers à terme			1 959 160,00	0,09
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	-1 911 160	-1 911 160,00	-0,09
TOTAL Appel de marge			-1 911 160,00	-0,09
Créances			2 259 226,95	0,11
Dettes			-10 854 329,63	-0,53
Comptes financiers			47 956 695,44	2,32
Actif net			2 064 119 549,13	100,00

NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R C	EUR	1 125 538,8299	535,23
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC I C	EUR	8 587,9903	161 034,73
NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC R D	EUR	216 214,0148	364,10

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Portefeuille : NATIXIS SOUVERAINS EURO 4 DEC

DECOMPOSITION DU COUPON

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 993 493,22	EUR	9,22	EUR
Actions ouvrant droit à réfaction et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 993 493,22	EUR	9,22	EUR

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/03/2015
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31/03/2015

MAZARS

**SICAV
NATIXIS SOUVERAINS EURO**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV NATIXIS SOUVERAINS EURO, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. S'agissant d'un OPCVM, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors bilan inclus dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intégré à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels relatif à la première application du règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

**SICAV
NATIXIS
SOUVERAINS EURO**

*Exercice clos le
31 mars 2015*

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux organismes de placement collectif à capital variable, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 22 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars :


Pierre Masiéri

MAZARS

**SICAV
NATIXIS SOUVERAINS EURO**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 mars 2015

**SICAV
NATIXIS
SOUVERAINS EURO**

*Exercice clos le
31 mars 2015*

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

**SICAV
NATIXIS
SOUVERAINS EURO**

*Exercice clos le
31 mars 2015*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie, le 22 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Mazars :


Pierre Masiéri

INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE

Avertissement : les informations figurant ci-après n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'une certification de la part du contrôleur légal des comptes de la SICAV.

**Lieux et adresse des établissements
habilités à recevoir
les souscriptions et rachats**

COMMERCIALISATEUR :
NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Immeuble Grand Seine
21 Quai d'Austerlitz
75013 PARIS

LES DEMANDES SONT CENTRALISEES CHEZ LE DEPOSITAIRE :
CACEIS BANK
1-3 place Valhubert
75013 PARIS

Les statuts, le prospectus et la dernière plaquette périodique peuvent être obtenus auprès du gestionnaire.

Des exemplaires du prospectus complet (comprenant les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), le prospectus et les statuts), des rapports annuels et semestriels et de la liste des achats et ventes effectués pour le compte de la SICAV au cours de la période correspondante peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant et Service de Paiement de la SICAV en Suisse, RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Badenerstrasse 567, Case Postale 1292, CH-8048 Zurich.

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

	C1	C3	D1
Parts			
Isin	FR0000003196	FR0010655456	FR0000171233
Charges D'exploitation	2 733 842.03	4 119 569.86	568 272.57
Fortune Moyenne du Fonds	410 341 825.72	960 675 671.55	84 805 604.53
TER	0.66%	0.42%	0.67%

Parts			
Isin			
Commission de surperformance	NEANT	NEANT	NEANT
Fortune Moyenne du Fonds			
TER De Surperformance	NEANT	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	0.66%	0.42%	0.67%

Changement taux de frais de gestion sur la période : NEANT

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Swiss Funds et Asset Management Association SFAMA

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.

LE PORTFOLIO TURNOVER RATE - PTR* - (non audité)

PTR % = [(somme des transactions sur titres) – (somme des transactions sur parts)] / Fortune moyenne

Somme des transactions sur Titres	2 825 446 817.34
Somme des transactions sur Parts	2 003 881 540.67
Fortune moyenne du fonds	1 455 823 101.80
PTR	56.43%

* Le PTR présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Swiss Funds et Asset Management Association SFAMA

PERFORMANCES DE L'ACTION I(C) DE LA SICAV NATIXIS SOUVERAINS EURO*Performances nettes du 07/09/2008 au 31/03/2015***Indice de référence : JPM EMU ALL MATURITY TR €****Devise : EUR****Performances en pourcentage (calculées en EUR)**

Années	Actions I (C)	Indice	Ecart
31/03/2014 - 31/03/2015	14.11	13.92	0.19
28/03/2013 - 31/03/2014	6.64	6.05	0.59
30/03/2012 - 28/03/2013	7.52	7.98	-0.46
01/04/2011 - 30/03/2012	9.07	6.66	2.41
01/04/2010- 31/03/2011	-0.82	-2.27	1.45
01/04/2009 - 31/03/2010	6.17	5.90	0.27
07/09/2008 - 31/03/2009	6.68	6.66	0.02

Avertissement :

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

NATIXIS SOUVERAINS EURO ACTION I (C)
Performances annualisées en EUR au 31/03/2015

	Fonds	Indice	Ecart
1 an	14.11	13.92	0.19
3 ans	9.37	9.27	0.10
5 ans	7.19	6.34	0.85

JPM EMU ALL MATURITY TR €

PERFORMANCES DE L'ACTION R(D) DE LA SICAV NATIXIS SOUVERAINS EURO

Performances nettes du 07/09/2008 au 31/03/2015

Indice de référence : JPM EMU ALL MATURITY TR €

Devise : EUR

Performances en pourcentage (calculées en EUR)

Années	Actions R (D)	Indice	Ecart
31/03/2014 - 31/03/2015	13.83	13.92	-0.09
28/03/2013 - 31/03/2014	6.39	6.05	0.33
30/03/2012 - 28/03/2013	7.28	7.98	-0.71
01/04/2011 - 30/03/2012	8.84	6.66	2.18
01/04/2010 - 31/03/2011	-1.02	-2.27	1.25
01/04/2009 - 31/03/2010	5.92	5.90	0.02
01/04/2008 - 31/03/2009	6.75	7.75	-1.00
01/04/2007 - 31/03/2008	3.79	4.01	-0.22
26/09/2006 - 31/03/2007	-1.08	-0.59	-0.49

Avertissement :

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

NATIXIS SOUVERAINS EURO ACTION R (D) Performances annualisées en EUR au 31/03/2015

	Fonds	Indice	Ecart
1 an	13.83	13.92	-0.08
3 ans	9.12	9.27	-0.15
5 ans	6.97	6.34	0.63

JPM EMU ALL MATURITY TR €

PERFORMANCES DE L'ACTION R(C) DE LA SICAV NATIXIS SOUVERAINS EURO

Performances nettes du 07/09/2008 au 31/03/2015

Indice de référence : JPM EMU ALL MATURITY TR €

Devise : EUR

Performances en pourcentage (calculées en EUR)

Années	Actions R (C)	Indice	Ecart
31/03/2014 - 31/03/2015	13.84	13.92	-0.08
28/03/2013 - 31/03/2014	6.39	6.05	0.34
30/03/2012 - 28/03/2013	7.28	7.98	-0.70
01/04/2011 - 30/03/2012	8.85	6.66	2.19
01/04/2010- 31/03/2011	-0.97	-2.27	1.30
01/04/2009 - 31/03/2010	5.93	5.90	0.03
01/04/2008 - 31/03/2009	6.75	7.75	-1.00
01/04/2007 - 31/03/2008	3.79	4.01	-0.22
01/04/2006 - 31/03/2007	1.00	1.77	-0.77
02/01/2005 - 31/03/2006	2.68	3.32	-0.64

Avertissement :

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

NATIXIS SOUVERAINS EURO ACTION R (C)

Performances annualisées en EUR au 31/03/2015

	Fonds	Indice	Ecart
1 an	13.84	13.92	-0.08
3 ans	9.12	9.27	-0.15
5 ans	6.97	6.34	0.63

JPM EMU ALL MATURITY TR €

Sources :

Natixis Asset Management